

Thiais·infos

INFORMATIONS SUR LA VILLE DE THIAIS (F-94320)

www.ville-thiais.fr



Création d'un jardin permacole

La requalification du parc municipal André Malraux a notamment permis la **reconfiguration des allées, de nouvelles plantations et l'aménagement d'un jardin permacole à but éducatif**. Cet espace de près de 1 000 m² renforce la biodiversité au cœur de la ville.

L'aménagement permet d'offrir trois types d'espace agricole : une serriculture maraichère, un espace en plein champs et un verger de petits fruitiers.

Accompagnée par une agricultrice, la Ville prépare les sols qui accueillent les premières plantations à l'automne. L'objectif consistant à améliorer le cadre naturel du site pour y diversifier les essences et les espèces et faciliter leur interaction, de telle façon à réaliser un



lieu d'exploitation pour produire légumes, fruits et fleurs selon des critères d'agro-écologie. À cet effet, l'amélioration de la qualité des sols est recherchée pour agir en faveur de la biodiversité et compléter une trame verte permettant à la ville de s'adapter au réchauffement climatique.

À travers la pratique du maraichage, les activités éducatives offrent à la fois un apprentissage de techniques agricoles et arboricoles et une connexion à la nature recherchée par les citoyens.

L'ambition de la Ville est de proposer un parc propice à la valorisation des pratiques agricoles et à la diffusion des connaissances sur la biodiversité en centre-ville.

Si ce projet fait référence au passé agricole de Thiais, à l'époque composé de quelques fermes, il inscrit également la ville dans son avenir durable en intégrant l'agriculture urbaine en son cœur. Il est le fruit d'une démarche partenariale locale engagée avec l'association "Génération jardins de Thiais", la Ferme du Rimarin et l'association "Les croqueurs de pommes Île-de-France".

Pour récompenser la création de ce



jardin permacole, la ville de Thiais a fait partie des onze lauréats à s'être vus décerner le prix **Nature 2050** par la Métropole du Grand Paris, le 20 avril 2023, accompagné d'un soutien financier à hauteur de 455 154 euros.

À l'automne 2023, les élèves de six classes de 6^e des collèges thiaisien ont participé aux plantations d'arbres fruitiers pour composer le verger, puis ont œuvré à la création de semis de diverses variétés maraichères biologiques. Ce cycle d'ateliers illustre pratiquement les thèmes étudiés dans le programme de sciences et vie de la terre des collégiens. Parallèlement, un samedi matin par mois, **une activité de maraichage est proposée gratuitement aux adultes et familles.**

Supplément à Thiais Magazine, Thiais Infos a été imprimé à 18 000 exemplaires en mars 2025 par RAS Imprimerie/Villiers-le-Bel - Textes : Ville de Thiais - Illustrations : Ville de Thiais

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2020, de nombreuses opérations traduisent la volonté de l'équipe municipale de s'inscrire dans le processus de transition écologique des territoires, mais également de répondre aux enjeux d'efficacité énergétique.



Réseau de chaleur géothermique

Thiais a été une des premières villes à se doter d'un système de chauffage par géothermie dès les années 80. En 2021, l'Hôtel de ville de Thiais, le Centre Communal d'Action Sociale et les Services techniques ont été raccordés au réseau de chaleur géothermique dans le parc Jean Mermoz tout en préservant les arbres existants. **Aujourd'hui, c'est presque 5 000 le nombre "d'équivalents-logements" raccordés au réseau de chaleur à Thiais**, dont l'ensemble des locaux de l'Hôtel de ville et des Services techniques.

Tri des bio-déchets dans les offices

Dans les offices où sont préparés les plats servis aux enfants qui bénéficient du service de restauration scolaire, **le plastique a été banni, et le tri des biodéchets a débuté** dans les offices des groupes scolaires Robert Schuman et Charles Péguy.

Un éclairage basse consommation

Des investissements importants ont été réalisés afin de permettre de réduire les coûts énergétiques des bâtiments, sans conséquence sur le confort des usagers. Ces investissements portent

principalement sur l'amélioration de la gestion des équipements électriques et de chauffage. Cela s'est notamment traduit par le passage à l'éclairage LED, en 2023, sur l'ensemble de l'éclairage public et divers bâtiments communaux dont le Palais Omnisports De Thiais, pour **réduire la facture énergétique de 50 % sur une année complète**. Les LED consomment 80 % d'électricité en moins que les ampoules classiques et jusqu'à 10 fois moins que les ampoules basse consommation.

Par ailleurs, un audit énergétique des bâtiments communaux de 1 000 m² et plus a été réalisé pour identifier les investissements nécessaires et améliorer leur efficacité énergétique, ainsi que des travaux d'isolation et de rénovation énergétique.



Une ville plus verte, plus écologique

Depuis plusieurs années, et même bien avant que l'écologie ne soit devenue un enjeu de politique nationale, la municipalité de Thiais s'est résolument engagée dans la préservation de son environnement pour le bien-être de ses habitants et à la mise en place de divers dispositifs innovants au service d'une ambition écologique forte. Le vote du budget vert, en ce mois d'avril 2025, est l'occasion de revenir sur les nombreuses actions menées depuis 2020, dans différents domaines, pour faire de Thiais une ville plus verte, plus écologique.

Richard Dell'Agnola

Richard Dell'Agnola
Maire,
vice-Président de la
Métropole du Grand Paris

TRANSPORTS

Aide à l'achat d'un vélo électrique

La municipalité de Thiais a institué, en janvier 2020, un dispositif de subvention en vue d'encourager les Thiaisien à se déplacer en vélo à assistance électrique. Le but étant de favoriser et de développer les transports doux sur le territoire communal.

Ce mode de transport contribue, en effet, à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, à la santé publique, à favoriser les déplacements travail/domicile, à réduire l'utilisation de la voiture et à faciliter le vélo comme mode de loisirs et d'agrément.

Le montant de la subvention a été fixé à 25 % du prix d'achat du vélo à assistance électrique, dans la limite de 200 € par matériel neuf acheté par foyer. L'attribution de la subvention municipale est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la ville et chaque bénéficiaire. Les documents sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

À ce jour, **près de 600 personnes ont été accompagnées dans l'achat de leur vélo électrique.**

Plan vélo

Depuis le début de cette mandature, en 2020, la municipalité s'est engagée dans l'élaboration d'un "plan vélo" afin de prendre les dispositions pour répondre à ces aspirations nouvelles de déplacement doux qui facilitent la vie et participent à la réduction de notre impact collectif sur l'environnement. Cela passe par un tracé permettant de

se déplacer entre les quartiers en toute sécurité et de rejoindre les points de rencontre en toute facilité : sites sportifs et culturels, administrations, terminus des lignes de transports en commun.

Dans le cadre du plan vélo, le **raccordement des voies cyclables à celles des autres villes du territoire** est en cours, de même qu'ont été réalisés des aménagements de parking à vélos à proximité des bâtiments publics.

Voitures électriques

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), **4 premières bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées** respectivement

rue de la Saussaie (à côté de la piscine municipale), rue Auguste Renoir (à proximité du Palais Omnisports), rue Jean-François Marmontel et avenue du Président Franklin Roosevelt.

Achat de véhicules "propres"

En 2021, la Ville a acquis **2 nouveaux véhicules dits "propres"** (produisant peu ou pas d'émissions polluantes lors de leur utilisation). Ils ont enrichi la flotte "propre" qui représente à ce jour un quart du parc automobile municipal et s'ajoutent aux **6 vélos électriques** mis à la disposition des services dans le cadre de leurs missions.



UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE

Tri sélectif

Pour simplifier le geste de tri et éviter les erreurs, Thiais est passé, en 2021, en "extension de consignes de tri". **En plus des papiers et des emballages en carton et aluminium, il est désormais possible de trier la totalité des emballages en plastique.**

Composteur

Valoriser les déchets ménagers est un axe essentiel dans la lutte pour la préservation de l'environnement. Le compostage en fait partie. Processus naturel de transformation des déchets organiques issus de la cuisine ou du jardin en fortifiant naturel pour les sols, il permet de réduire d'au moins un tiers le poids de sa poubelle. **Réduire ses déchets, c'est trouver des solutions alternatives pour moins jeter** comme utiliser des contenants réutilisables à la place de ceux à usage unique ou réparer et donner une seconde vie à des meubles, textiles ou objets divers.

Depuis sa mise en place sur le territoire thiaisien voilà plus de dix ans, le déploiement des composteurs est un succès puisque, **chaque année, 40 à 50 foyers bénéficient de cette opération** menée conjointement par la Ville et la Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis. C'est une opération entièrement gratuite pour chaque citoyen.

Chaque année, la municipalité propose, dans différents quartiers de la ville, **un service de collecte de sapins de Noël** une fois passées les fêtes. Broyés, ils sont ainsi **transformés en compost utilisé par le service municipal des espaces verts.**

Mise en place de nouvelles bornes de récolte de verre et d'ordures ménagères

Une nouvelle borne d'apport volontaire du verre a été installée en 2024 dans le quartier Luxembourg/esplanade Auguste Perret/avenue de Fontainebleau pour y déposer bouteilles, bocaux, flacons et verre (boissons, huile, conserves, confiture...). Dans le quartier des Grands-Champs, c'est **un nouveau système de récolte d'ordures ménagères** qui a été mis en service. Semi-enterré, il est plus hygiénique, plus pratique, moins bruyant et plus esthétique.

Une incitation pour que chacun s'organise au mieux et soit le plus écoresponsable possible en termes de tri de déchets domestiques.

Le recensement des arbres

Afin d'actualiser la quantité des arbres présents sur le territoire et de mieux appréhender leur état sanitaire, l'Office National des Forêts (ONF) a procédé en 2021, sur demande de la Ville, à **une étude sur le terrain de l'ensemble du patrimoine arboré.** Cet accompagnement technique de l'ONF a permis ainsi de dénombrer les arbres par entité et d'enrichir les connaissances sur l'état de ce patrimoine naturel thiaisien. 10 000 arbres communaux ont été recensés, **soit 1 arbre pour 3 habitants. Notre ville dispose donc d'un parc arboré riche,** tant en nombre d'arbres qu'en terme de diversité d'essences puisque, sur ces 10 000 arbres, les agents de l'ONF ont identifié 70 genres différents. Pour assurer la préservation de ce patrimoine vert, **la Ville a recensé 37 arbres remarquables et demandé leur classement ou protection** dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Pour le service des espaces verts de Thiais, cet inventaire est un support technique essentiel permettant de hiérarchiser les secteurs d'intervention et d'engager un plan pluriannuel de plantations ambitieux. Chaque année, dans le cadre du programme

50 000 arbres mis en place par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, le service des espaces verts implante de nouveaux arbres pour la préservation de l'environnement thiaisien.

En outre, cette large palette végétale constitue **un atout écologique en évitant l'extension de maladies**

contagieuses décimant certaines monocultures et en développant la présence d'écosystèmes propices au renouvellement du végétal et de la faune.

À Thiais, au-delà des parcs et des équipements publics, les alignements arborés le long des voiries constituent les types de sites prédominants. Les structures des arbres empruntent différentes formes liées au type de taille avec une majorité d'arbres en ports semi-libre. **Le parc est composé majoritairement d'arbres ayant atteint le stade de développement adulte.**



La charte de l'arbre

Avec la charte de l'arbre, **la Ville souhaite valoriser auprès des habitants des pratiques de gestion vertueuse,** notamment lors de la mise en place de projets d'aménagements afin de **favoriser la biodiversité.** La prise en compte du développement durable est devenue un enjeu central des politiques publiques. **À Thiais, le maire, Richard Dell'Agnola, a toujours préservé le cadre de vie et le patrimoine vert des Thiaisien en refusant le gigantisme et le bétonnage** auxquels ont malheureusement cédé de nombreuses villes voisines. Ainsi, **le maire a placé au centre de l'action de l'équipe municipale qu'il anime la végétalisation des espaces urbains,** réponse prioritaire aux problématiques : adaptation aux changements climatiques, préservation de la biodiversité ordinaire, densification des villes. Arbres d'espaces boisés, remarquables, d'agrément ou en culture... la Ville a engagé une démarche de charte de l'arbre confiée à Nicolas Tryzna, Adjoint au Maire chargé de la Transition écologique, pour mettre en valeur la diversité de ces compagnons qui font la renommée de certains paysages thiaisien. **Le patrimoine arboré thiaisien constitue une richesse collective** car il participe à la composition du paysage auquel les habitants sont attachés et permet de réduire efficacement les effets du réchauffement climatique. L'enjeu de sa transmission aux générations futures implique de reconsidérer la place des arbres dans la ville afin de mieux les prendre en compte. Le premier objectif assigné à la charte est **d'améliorer la connaissance**

du parc existant avec un comptage répertoriant les essences en présence pour mieux répondre à leurs besoins. Depuis l'inventaire réalisé fin 2021, la Ville poursuit le suivi des données environnementales, de même qu'a été initié un recensement participatif des arbres privés afin de compléter l'inventaire des arbres relevant de sa gestion.

Le second engagement de la charte est de **protéger et de planter de nouveaux arbres remarquables,** mais aussi d'amplifier le soin apporté au patrimoine arboré.

LA NATURE EN VILLE

Avec 36 hectares d'espaces verts de proximité à gérer, dont principalement les 5 parcs municipaux ouverts aux Thiaisien (les Terrasses du soleil, Cluny, Jean Mermoz, André Malraux et le parc de l'Europe), la ville dispose d'un patrimoine végétal exceptionnel pour une commune de région parisienne.

La future zone SENIA

L'aménagement de la zone SENIA va conduire à l'émergence de quartiers plus respectueux de l'environnement. Afin de tourner le dos à l'urbanisation qui ne laissait aucune place à la nature et à la perméabilité des sols, le projet a donc été conçu dans l'objectif de réinscrire la nature dans un environnement urbain.

C'est dans cet esprit que seront réalisés **2 parcs, respectivement de 1,5 hectare et de 0,8 hectare, véritables poumons verts au cœur du quartier.** Des squares publics paysagés et ombragés, abritant des jeux d'enfants viendront ponctuer les cheminements piétons. Une trame verte, le long de la voie ferrée, viendra utilement enrichir les espaces publics faits de placettes arborées et de rues végétalisées. Enfin, une grande place sera consacrée aux déplacements à vélo, complétant ainsi l'offre importante de transports en commun.



L'aménagement de la place de l'arbre à Thiais est une action majeure de cette charte. **Un travail sur la programmation des plantations communales est engagé,** visant un objectif de cinquante nouveaux arbres par an. La trame verte sera ainsi renforcée par l'accélération du rythme des plantations, en veillant au renouvellement du patrimoine âgé et à l'aménagement des nouveaux parcs dans le cadre du développement territorial, de même que le cimetière communal n'est pas oublié à partir de cette année 2025. Avec un espace en ligne dédié, les propriétaires sont sensibilisés sur le sujet des plantations d'arbres.

Parmi les autres objectifs de la démarche délibérés en séance du conseil municipal le 30 septembre 2021, figure **la réalisation de campagnes d'audits phytosanitaires** pour identifier notamment les arbres malades et la définition coordonnée des projets d'aménagements et de plantations.

Pour identifier les documents et la communication abordant le sujet de l'arbre, la commune s'est dotée d'une identité visuelle spécialement dédiée aux arbres.



La végétalisation de l'école

Dans le cadre du projet de l'Éducation nationale "Notre école faisons-la ensemble !", les élèves de **l'école maternelle Robert Schuman** concourent depuis 2024 à l'embellissement de leur cour de récréation avec la floraison des espaces verts. Au printemps, les services techniques municipaux ont procédé à la préparation de la terre et les enfants se sont transformés en véritables petits jardiniers pour rendre leur cadre de vie encore plus agréable. Les élèves de **l'école élémentaire Saint-Exupéry**, quant à eux, en partenariat avec l'association *Val-de-Marne en transition*, ont participé à la mise en place d'une microforêt de 100 m² dans l'enceinte de leur établissement grâce à l'apport de 300 arbres. Les "forêts Miyawaki" – suivant la méthode mise au point par le botaniste japonais du même nom – s'imposent progressivement comme un outil de politique publique, faisant partie intégrante de la ville durable du XXI^e siècle.



Sébastien Curlier-Andrade
Adjoint au Maire chargé
des Nouvelles mobilités,
des Transports, des Voiries
et des Espaces verts



Nicolas Tryzna
Adjoint au Maire chargé
de la Transition écologique,
de la jeunesse et du CLSPD,
Vice-Président du CD94



Katarina HAMADA-LARKEY
Adjointe au Maire chargée
du Patrimoine communal,
de l'Environnement, des
Nuisances, du bien-être animal